

de l'agitation électorale; nous croyons que le monstre sera moins effrayant de près que de loin. Si la tendance a été bonne sur nos rentes pendant la semaine, elle a été moins marquée pour le 5/0 Turc, quoiqu'on regarde aujourd'hui le paiement du coupon de janvier comme assuré. Il y a là, on le sent, des litres à vendre et peut-être est-ce précisément cette vente de titres qui a rendu possible le paiement du coupon de janvier. Si cette conjoncture est vraie, il faudrait s'attendre à des livraisons importantes en janvier.

Le coupon Turc se paie d'ordinaire, vers le 8 ou 10 du mois où il échoit, en janvier et en juillet, les titres livrés en liquidation de fin décembre pourraient donc fournir, en temps opportun, l'argent nécessaire.

Le Péruvien, qui avait d'abord fléchi aux environs de 31, à la suite de la lettre du ministre Péruvien à Paris, s'est relevé peu à peu jusqu'aux environs de 35, quoique nous ne sachions pas que rien puisse faire prévoir le paiement du coupon en janvier, ce qui prouve une fois de plus que l'appréhension d'une mauvaise nouvelle est plus nuisible, que la nouvelle elle-même quand elle est arrivée.

Le ministre de la Louisiane est venu cette semaine, affecter le marché des Transatlantiques; on avait pensé d'abord que la collision était du fait du capitaine des Messageries maritimes commandant « la Girondo » mais maintenant ce capitaine publie une lettre rejetant la faute sur le capitaine décédé de la « Louisiana » on ne sait plus quelle est celle des deux compagnies qui devra supporter les pertes subies. Aussi les actions des Transatlantiques restent-elles aux environs de trois cents.

L'Italien a été très-ferme, comme nos rentes.

Les actions des chemins de fer français restent stationnaires, les recettes ont beaucoup diminué pendant la semaine du 3 au 9 courant.

Les chemins étrangers, Autrichiens, Lombards, Nord de l'Espagne, etc., ont été très-fermes.

Les fonds Espagnols se sont bien maintenus dans l'espérance de la fin prochaine de la guerre.

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE.

TRIBUNAL DE COMMERCE

### ELECTIONS PARTIELLES

Le mardi 23 décembre 1875.

JUGES :

MM. EDOUARD FERRIER, Filateur, Achille DEFRENE, Négociant-Commissionnaire.

JUGES-SUPPLÉANTS :

MM. CATEAUX-LEPLAT, Fabricant, LOUIS FLORIN (de la maison Réquillart et Florin), Négociant.

CHAMBRE DE COMMERCE

### ELECTIONS PARTIELLES

Le mardi 23 décembre 1875.

#### SÉRIE SORTANT EN 1876

CANDIDATS :

MM. ÉLOY-DUVILLIER, JULIEN LAGACHE FILS.

#### SÉRIE SORTANT EN 1880

CANDIDAT :

M. PARENT-MONTFORT, (de Lannoy).

A l'occasion du jour de l'an, l'Administration municipale recevra à l'Hôtel-de-Ville, comme les années précédentes, le vendredi 31 décembre courant, à 5 heures du soir.

M. le baron Le Guay, préfet du Nord, est à Paris où il a dû être reçu par le vice-président du conseil.

On annonce comme certaine la nomination de M. Oviigneur, lieutenant au bataillon des canonniers sédentaires de Lille, au grade de commandant du bataillon, devenu vacant par la mort de M. Dathis.

M. Oviigneur, dont le nom rappelle l'une des plus glorieuses traditions de

nos canonniers, est un des deux candidats présentés en première ligne par les officiers du corps, à l'acceptation du ministre de la guerre. Sa nomination, nous dit-on, serait incessamment insérée au Journal officiel.

Un télégramme de Rome, en date du 24 courant, annonce que Mgr Monnier, évêque de Lydda, parti de Cambrai le dimanche 19, est arrivé à Rome le 23.

Hier dimanche à trois heures, dans la grande salle du Conservatoire de musique, a eu lieu la séance solennelle de distribution des prix de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

Un nombreux auditoire remplissait la salle.

Plusieurs orateurs se sont fait entendre : 1° M. Viollette, président de la Société, pour traiter de l'influence de la science et spécialement de la chimie sur le progrès moderne;

2° M. Terquem, pour rendre compte des travaux de la Société pendant l'année, et enfin M. Flamant pour lire son rapport sur le concours scientifique et proclamer les noms des lauréats :

Une mention honorable à l'auteur d'une étude sur les travaux du physicien Delezenne ;

Une médaille de vermeil et une somme de 300 francs à M. Legros, capitaine au 43e de ligne en garnison à Lille, pour une étude fort complète sur la relation qui s'établit entre la vitesse de la marche et la longueur du pas.

Une somme de 500 francs à M. Bondues, serrurier à Lille, pour son ingénieux appareil de sauvetage.

Une médaille d'argent et une somme de 300 francs à M. Thorain pour le perfectionnement des indicateurs de niveau dans les chaudières.

Une médaille d'or à M. Hector Wargny pour les progrès remarquables qu'il a réalisés dans la fonderie de cuivre.

La Société a décerné ensuite une médaille d'or à M. Rameau, pour sa généreuse donation à la ville de Lille. — Une mention honorable à M. Albert Devienne, pour une courte mais fort élégante poésie intitulée : *Le Bonheur*. — Une autre mention à l'auteur de la poésie de vers : *A la nature*. — Une médaille d'argent à Mme Florence Hubert, de Lille, pour deux poésies. — Une médaille de vermeil à M. Bureau, graveur, pour ses belles médailles. — Une médaille d'argent à M. Jennepin, instituteur, auteur d'une histoire de Couslour.

M. Aimé Houzé de l'Aulnoit a donné ensuite lecture du rapport sur les récompenses décernées aux vieux serviteurs.

Ont obtenu des médailles d'honneur : Xavier Dumortier, fleur de laine, depuis 52 ans chez M. Norbert Desurmont, à Tourcoing.

Auguste Beuque, contre-maître, depuis 46 ans dans la filature de coton de Mme L. Jacquart, à Tourcoing.

André Mahieu, fleur de laine, depuis 38 ans chez MM. Delattre père et fils, à Roubaix.

Félicien Bettremieux, ouvrier, depuis 36 ans chez M. Louis Watine, fabricant de nouveautés, à Roubaix.

Louis Tesse, mécanicien-monteur, depuis 40 ans chez M. Paulus fils, à Roubaix.

Auguste Vantroy, tourneur en fer, depuis 35 ans chez MM. Skene et Devallée, à Roubaix.

Augustine Polnecq, domestique, depuis 38 ans chez M. Emile Leduc, marchand boulanger à Tourcoing.

Tous les amateurs de musique s'étaient donné rendez-vous, hier, à Notre-Dame, pour entendre la nouvelle fanfare, dite des Vingt, qui se produisait pour la première fois en public ; c'est la Grande-Harmonie qui a tiré de son sein les éléments utiles à la formation de ce groupe de musiciens d'élite, presque tous élèves de notre académie, et du savant chef de notre musique municipale, M. Delannoy; l'un et l'autre doivent être fiers des résultats obtenus; nous avons pu en juger par la façon spéciale dont a été exécutée la *Marche aux*

oui, et que ces dames avaient un goût parfait.

Angéline entra donc avec beaucoup d'assurance dans ce salon déjà rempli de monde. Elle avait alors seize ans, elle était restée petite et chétive, et sa tête paraissait trop grosse à proportion de sa taille.

La déviation de son épaule gauche était remarquable, son nez qui s'était encore élargi et retroussé, laissait voir l'intérieur des narines; son regard était assuré et hautain. Quelques rires étouffés accueillirent son entrée triomphante.

Certes, il y avait là bien d'autres laides, mais on leur pardonnait volontiers ce tort involontaire, parce qu'à leur maintien timide et craintif, on devinait qu'elles avaient le sentiment de leur laideur.

Cependant Angéline entendait des chuchotements sur son passage; on se demandait :

— Quelle est donc cette petite caricature ?

Et elle, croyant avoir fait sensation, disait tout bas à sa tante :

— Entendez-vous, on dit : Quelle jolie figure !

— Ça prouve que l'on a bon goût,

Flamant, de Meyerbeer, cette œuvre si difficile à interpréter pour en faire ressortir toutes les beautés; ce n'est pas le moment d'exercer notre critique, de dire que le chant nous a paru faible en raison des accompagnements; considérons cette première audition comme un essai audacieux qui devait faire trembler plus d'un membre de cette jeune phalange artistique, et rendons justice à son chef, M. Desbonnet, que nous connaissons déjà comme instrumentiste et comme compositeur, et qui a prouvé, hier, qu'il était capable de conduire de tels musiciens.

Hier, rue Jean-Ghislain, à 11 heures du matin, on a trouvé mort dans son lit un tisserand nommé François Dara. Cet homme, qui était âgé de 51 ans, avait quitté sa femme il y avait deux jours et n'avait pas reparu depuis. Sa femme demeurait, dit-on, près du Pont du chemin de fer. On attribue la mort de Dara à des causes naturelles.

On nous écrit de Tourcoing : « Hier, une fête de famille a été donnée par MM. les directeurs de l'œuvre du patronage St-Christophe aux parents des sociétaires, à l'occasion de la distribution des récompenses méritées par ceux qui se sont le plus distingués par leur bonne conduite et leur exactitude à déposer à la caisse d'épargne, pendant le cours de l'année, le fruit de leurs économies. »

Nous avons entendu citer par M. Goeman, vicaire de St-Christophe et directeur de l'œuvre, comme ayant mérité les primes d'honneur : Dans la première division, Lesur Victor, Delattre Eliphore, Castelan Antoine, Delva Edouard et Leterme Alphonse; 25 autres jeunes gens de la même division ont obtenu une première prime. Dans la deuxième division, ont obtenu les primes d'honneur, Bulteau Etienne, Ligiez Désiré, Bulteau César, et Desrousseux Adolphe; 30 autres jeunes gens ont eu de premières primes.

À la suite de ces nominations, un petit théâtre, fort coquettement décoré, a attiré l'attention générale.

Une romance chantée par M. F. Druart, et deux chaussonnettes-comiques chantées par M. Emile Baisez, ont été vivement applaudies. Plusieurs morceaux ont été exécutés sur le saxophone par M. L. Lengrand; MM. Louis Billet et L. Veil ont exécuté un duo de clarinette et basson avec accompagnement de piano. Ces trois artistes ont recueilli les plus chaleureux applaudissements.

M. Carlos Desurmont, dont le talent est connu, tenait le piano.

M. l'abbé Goeman a ensuite adressé une courte allocution aux familles présentes sur l'utilité et la nécessité de l'économie; il a rendu compte des versements effectués, qui s'élevaient à 30,000 francs, et des remboursements qui sont de 20,000 francs.

Une petite pièce comique en 2 actes jouée par les sociétaires, qui ont rivalisé de zèle, a obtenu un succès enthousiaste et a clos la séance à laquelle plus de 2,000 personnes assistaient.

Comme toujours les frères des écoles chrétiennes prétaient leur précieux et bienveillant concours à MM. les directeurs de l'œuvre. L. GIRARD.

L'Observateur d'Avesnes, publie la note suivante :

« Le malaise qui, depuis longtemps déjà, pèse sur l'industrie métallurgique de notre contrée, s'accroît chaque jour davantage et menace de prendre les proportions d'une crise sérieuse et redoutable. »

À la suite de la guerre de 1870 de grands besoins se faisant sentir et le prix des fers ayant atteint un chiffre fort élevé, les industriels eurent recours à des moyens de fabrication inconnus jusqu'alors et doublèrent rapidement le chiffre de leur production. D'un autre côté, de nouveaux établissements ne tardèrent pas à se créer et vinrent augmenter encore la masse des fers fabriqués, dont les prix ne purent se maintenir et s'élevèrent rapidement pour tomber bientôt de 30 fr. à 18 fr.

Il n'en fut pas de même de l'administration des contributions indirectes, qui fit un procès à M. Hordoir et à Mme D... demandant 5,000 fr. d'amende, etc., etc.

On comprend la situation de M. Hordoir, très-honnête homme, qui s'était pressé de communiquer ses soupçons à l'octroi, et qu'on poursuivait pour participation à un fait de fraude.

Mme D... avait fait une démarche imprudente, et proféré une exclamation presque compromettante; mais de là à une complicité de fraude, il y a loin.

C'est dans ce sens que M. le substitut Devimeux a exposé l'affaire, disant que Mme D... avait été victime d'une tentative d'escroquerie, et concluait à l'acquiescement des deux prévenus.

C'est ainsi que le tribunal a jugé. Laissons les ennemis de toutes sortes que cette aventure a causés à M. Hordoir et Mme D..., et rappelons aux marchands les dangers qu'ils courent, sous prétexte de faire une bonne affaire, en se mettant en relations avec des escrocs ou des fraudeurs, au lieu de traiter avec des maisons honnêtes.

État-Civil de Roubaix  
DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 22 décembre. — Désiré Véro, rue du Nouveau-Monde, 14. — Théodore Bulteau, rue de la Croix, 77. — Palmyre Vandevorde, rue Bernard, 43. — Georges Desmette, rue du Collège, 105.

Dans de pareilles conditions les rails de chemins de fer se trouvent aussi en présence de graves difficultés par suite de la résolution prise par les grandes Compagnies de ne plus employer que des rails en acier. Or, la fabrication des rails en acier exige une transformation complète du matériel, si complète qu'elle équivaut, pour ainsi dire, à la fondation d'un autre établissement. Il y a là un dilemme qu'il n'est pas facile de résoudre pour tous les maîtres de forges. Se transformer c'est se résigner à abandonner une usine qui a coûté fort cher à faire une nouvelle et colossale dépense; ne pas le faire c'est s'exposer d'une façon presque certaine à voir les commandes aller vers un autre centre de production.

La situation, comme on le voit, est grave et mérite toute l'attention des maîtres de forges du Nord.

Au dire du *Gaulois*, Mme Carpeaux tente contre ses beau-père et belle-mère, et contre MM. Alexandre Dumas et Cheramy, exécuteurs testamentaires de son mari, un procès tendant à faire prononcer la nullité du testament de ce dernier. La demande se fonde sur la captation et l'insanité d'esprit du testateur.

Il vient de se jurer devant la deuxième chambre correctionnelle de Lille une affaire fort singulière, et peut-être sans précédent. Voici le fait tel que le raconte le *Propagateur* :

M. Hordoir, employé de M. Vandermer, marchand de charbon quai de la Basse-Deulle, tenait la clef d'un magasin vacant même quai. Deux individus vinrent le trouver demandant à louer ce magasin. Ils le visitèrent, mais l'affaire ne se conclut pas. Toutefois ils ne tardèrent pas à se présenter et demander seulement la permission de déposer dans le magasin quelques pipes vides.

M. Hordoir ne crut pas devoir leur refuser ce petit service.

Bientôt il vit arriver des voitures de bains avec un chargement d'eau. Les deux quidams lui dirent que c'était histoire de maintenir les tonneaux en bon état.

M. Hordoir pensant qu'il pouvait y avoir quelque chose de louche là-dessous, en référa à son patron, qui jugea une visite nécessaire. Comme les individus tenaient la clef on dut recourir au ministère du commissaire de police de l'arrondissement.

Les deux pipes sont piquées... C'est de l'alcool ! Le commissaire dresse procès-verbal.

M. Hordoir et son patron coururent prévenir l'octroi. Un contrôleur arrive. On renouvelle l'opération du piquage... c'est de l'alcool ! Les employés se frotaient les mains. Quelle aubaine ! On parcourt le magasin, et l'on découvre encore dans un coin une trentaine de bouteilles d'alcool.

Les contributions indirectes interviennent à leur tour. On repique les litres... c'est de l'alcool !

Sur ces entrefaites, arrive Mme D..., marchande de liquides, pour examiner la marchandise. Les détenteurs des clés du magasin les lui avaient remises, et elle venait pour apprécier la marchandise qu'ils lui avaient offerte dans des conditions avantageuses, comme, du reste, à beaucoup d'autres marchands de la ville. Peut-être avait-elle remis un à-compte à ces individus. Toujours est-il qu'en entrant dans le magasin où se trouvaient M. Hordoir et plusieurs autres personnes, elle s'écria en voyant que les pipes n'étaient plus là : « Je suis volée ! » Les deux pipes avaient été conduites au dépôt et débondées; mais à peine en était-il sorti quelques litres, que plus rien ne coula.

On examine de plus près, et l'on s'aperçoit que cet alcool était renfermé dans une assez vaste poche installée entre les cercles placés de chaque côté de la bonde et que le reste du contenu des pipes était de l'eau... Les bouteilles d'alcool trouvées dans le fond du magasin servaient à faire le plein dans les poches.

À leur tour, les employés d'octroi et des contributions indirectes s'écrièrent : « Nous sommes volés ! »

L'octroi eut le bon esprit d'en rester là, voyant dans ce tour des manœuvres d'escrocs.

Il n'en fut pas de même de l'administration des contributions indirectes, qui fit un procès à M. Hordoir et à Mme D... demandant 5,000 fr. d'amende, etc., etc.

On comprend la situation de M. Hordoir, très-honnête homme, qui s'était pressé de communiquer ses soupçons à l'octroi, et qu'on poursuivait pour participation à un fait de fraude.

Mme D... avait fait une démarche imprudente, et proféré une exclamation presque compromettante; mais de là à une complicité de fraude, il y a loin.

C'est dans ce sens que M. le substitut Devimeux a exposé l'affaire, disant que Mme D... avait été victime d'une tentative d'escroquerie, et concluait à l'acquiescement des deux prévenus.

C'est ainsi que le tribunal a jugé. Laissons les ennemis de toutes sortes que cette aventure a causés à M. Hordoir et Mme D..., et rappelons aux marchands les dangers qu'ils courent, sous prétexte de faire une bonne affaire, en se mettant en relations avec des escrocs ou des fraudeurs, au lieu de traiter avec des maisons honnêtes.

État-Civil de Roubaix  
DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 22 décembre. — Désiré Véro, rue du Nouveau-Monde, 14. — Théodore Bulteau, rue de la Croix, 77. — Palmyre Vandevorde, rue Bernard, 43. — Georges Desmette, rue du Collège, 105.

Jeanne Leroux, au Petit-Basmon, 106. — François Fievet, rue Sollerino. — Charles Leclercq, rue d'Arcole, 37. — Palmyre Duret, rue des Longues-Haies, 10. — Albert Wimpingues, rue du Coq-Français, 1. — Elodie Vollekind, rue Vaucaumont, 6. — Oscar Pollet, rue du Luxembourg, 44. — Louise Tiberghin, rue de la Basse-Masure, 31. — Du 23. — Elie Bergois, rue de Lille, cour venant Moite, 8. — Henriette Florin, rue de la Raine. — Philomène Lepiat, rue de la Paix, 73. — E. Georges Canoot, rue de la Basse-Masure, 10. — Georges Lardinois, rue Turgot, 102. — Victor Carton, rue Pierre-de-Roubaix. — Joseph Esquenet, rue des Parvenus. — Léon Derogaucourt, rue des 3 Pents, 89. — Du 24. — Maria Glorieux, rue Bernard, 42. — Arthur Canicau, rue Descrèmes, 93. — Adrienne Ferrand, rue du Collège, 176. — Angèle Vandendacke, rue de la Perche, 3. — Constantin Vermeulen, rue St-Laurent, cité St-François, 29. — Fernand Faucon, rue Saint-Maurice, 9. — Elodie Herlin, rue des Fossés, 40. — Gerv Vanoest, rue des Anges, 145. — Eugène Boucher, rue de l'Hommelet, 452. — Edmond Ghestemme, rue du Collège, 179.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 22 décembre. — Louis Verhaeghe, 1 an, rue du Beau-Chêne. — Alexandre Grouillon, 71 ans, disséquant, rue de Waesquhal, 44. — Sophie Evard, 87 ans, ménagère, rue Nationale. — Marie Desbouvries, 32 ans, ménagère, rue Jacquart. — Julien Lehoucq, 62 ans, rentier, rue des Arts, 65. — François Bisseaux, 63 ans, ménagère, rue du Parc, 15. — Sophie Vienne, 70 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Maria Monette, 15 jours, rue du Gros-Saule, 4. — Emfrence Huygen, 34 ans, ménagère, rue du Gros-Saule. — Zélie Landry, 34 ans, sans profession, rue des Lignes, 4. — Jules Baty, 9 mois, rue du sentier, 16. — Jules Castelain, 3 ans, rue de la Guisquette, 4.

Du 23. — Auguste Lehmann, 4 mois, rue Watt, 14. — Marie Lepers, 1 mois, rue de Lille. — Maria Lefebvre, 2 mois, au Pile. — Parent, présent sans vie, à l'Épeule. — Pierre Declercq, 43 ans, rentier, Hôtel-Dieu. — Marie Surmont, 74 ans, ménagère, rue Turgot. — Julia Desmette, 42 jours, à l'Épeule. — Wasquhal. — Joséphine Hétiuin, 45 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Antoine Calleevaert, 1 mois, à l'Épeule. — Clémence Alard, 11 mois, Grande-Rue.

Du 24. — Sophie Roland, 36 ans, ménagère, Grande-Rue. — Joseph Etienne, 2 mois, rue Watt. — Battiau, présent sans vie, au Hutin. — Alexis Devos, 1 an, rue de la Lys. — Constance, 72 ans, ménagère, rue de France. — Thérèse Bulteau, 2 jours, rue de la Croix. — Emile Verhaest, 9 jours, au Cul-de-Four. — Louise Dewachter, 1 mois, rue Duthoit. — Sophie Nys, 8 mois, au Bas-de-l'Enfer.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS  
Les amis et connaissances de la famille COUQUE-COUREBLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ÉDOUARD COUQUE, décédé à Roubaix, le 26 décembre 1875, à l'âge de 69 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 28 décembre 1875, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 185.

Les amis et connaissances de la famille GRAYMOND-PREZ-BAPEST, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. VICTOR-JOSEPH GRAYMOND-PREZ, décédé à Alger (Afrique), le 17 décembre 1875, à l'âge de 31 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 28 décembre 1875, à 10 heures, en l'église Saint-Sépulchre. — L'assemblée à l'Infermann, 81.

Les amis et connaissances de la famille BÉLIER-BOITON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. ALEXANDRE-JOSEPH DÉFIVES, décédé à Roubaix, le 26 décembre 1875, dans sa 23e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 29 décembre 1875, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulchre. — Les vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Barbicourt.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, le mardi 28 décembre 1875, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS GRANDJEAN, époux de Dame EMILIE PECQUEUX, décédé subitement à Roubaix, le 28 novembre 1875, dans sa 57e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des obits seront célébrés en l'église paroissiale de Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Dame ANOÛLIE DUCOULOMBIER, veuve de Monsieur FLOUIS VERLAIS, — mercredi 29 décembre, à 7 heures, obit par la Confrérie des Trépassés, et le même jour, à 7 heures 1/2, par la Confrérie du Saint-Sacrement. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE. — Faculté libre de droit. — Mercredi 23 décembre, à 8 heures du soir, M. Groussau, dans sa cinquième conférence de législation industrielle, exposera et critiquera divers systèmes d'organisation du travail et de l'industrie.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Roubaix. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

CORRESPONDANCE  
Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal

Roubaix, le 27 décembre 1875.  
Monsieur le Rédacteur,

Il a paru, dans votre journal de ce jour, une lettre signée : un de vos lecteurs, au sujet des élections partielles qui auront lieu demain pour la Chambre de Commerce.

Votre correspondant est dans une erreur complète quand il insinue que la Chambre consultative était favorable à l'impôt sur les matières premières. Il y a, au registre des délibérations, dix procès-verbaux qui témoignent qu'elle n'a cessé de combattre cet impôt.

Pour ce qui concerne le renouvellement des traités de commerce, voici en substance la réponse que notre Chambre a faite au ministre :

« L'Italie, l'Autriche, l'Allemagne veulent modifier les tarifs à leur pro-

fit, par une surélévation énorme de droits sur les produits français. » La Russie refuse d'entrer dans la voie des traités et se défend par des droits de 30 à 40 o/o. » L'Amérique ne veut pas de traités et continue de nous demander des droits de 60 à 70 o/o. » Dans ces conditions, la Chambre de Commerce de Roubaix préfère des tarifs généraux qui ne lient pas l'avenir. »

Les Chambres de Commerce de Rouen, Elbeuf, Amiens, Tourcoing, etc. ont répondu au ministre dans le même sens.

Ce qui décourage les hommes qui donnent leur temps à la chose publique, ce sont les insinuations peu bienveillantes, ce sont les critiques injustes qui se renouvellent trop souvent : aussi le moment est proche où l'on trouvera très-difficilement des candidats ; c'est déjà ce qui arrive aujourd'hui pour le Tribunal et la Chambre de Commerce.

Je vous serai obligé, Monsieur le Rédacteur, de publier cette lettre dans votre plus prochain numéro.

Agrez mes sincères salutations.  
Un membre de la Chambre de Commerce.

Roubaix, ce 27 décembre 1875.  
Monsieur le Rédacteur,

Le 23 courant, c'est-à-dire l'avant-veille de Noël, les notables commerçants de la ville de Roubaix apprirent, par voie d'affiches, qu'ils étaient appelés à voter demain matin, à neuf heures, pour pourvoir à trois vacances à la Chambre de commerce ; puis, hier soir, ils connurent, par votre estimable journal, les noms de trois candidats.

Ces noms peuvent plaire ou déplaire, là n'est pas la question.

La question vraie, c'est qu'il est impossible d'obtenir, dans ces conditions, une élection sincère et impartiale, c'est qu'il est temps que, ces élections concertées en petit comité prennent fin, c'est qu'il faut que le public des notables soit consulté, qu'il ait le temps de se concerter et d'opiner lui-même en se dégageant des lisières auxquelles il est assujéti depuis trop longtemps.

C'est ici une question d'intérêt général de premier ordre; et ce n'est pas lorsqu'on est à la veille du renouvellement des traités de commerce qu'il est permis de voter à la légère. Nous supplions donc tous nos concitoyens de s'abstenir demain aux élections pour la Chambre de commerce, de manière à obtenir un second tour de scrutin qui permettra aux électeurs de se réunir et de décider eux-mêmes, en toute liberté, en qui ils placent leur confiance.

Nous croyons savoir que l'honorable M. A. Delfosse, consulté sur un choix à faire à Lannoy, a décliné toute mixtion, en déclarant que cette décision regardait les notables de Lannoy, et qu'il engageait le négociateur à réunir ces notables pour reconnaître le candidat de leur choix. Ce conseil est très-sensé, et nous ne doutons pas que M. le président de la Chambre de commerce, joignant l'action au conseil, ne jugera utile de convoquer aussi les notables de Roubaix, qui seront toujours heureux de prendre en considération les préférences de la chambre. Ce faisant, M. le président acquiescerait un titre de plus à la reconnaissance de ses concitoyens, en établissant, le premier, un mode d'élection sincère et impartial pour les vacances qui peuvent se produire.

Agrez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de nos sentiments distingués.  
Plusieurs notables commerçants.

FAITS DIVERS  
— AFFAIRE DU LENNIE. — On mande de Nantes que le cuisinier et le mousse qui ne sont admis que comme témoins dans cette affaire, viennent d'être dirigés sur ce qui s'avent de la disparition des officiers du Lennie.

— LE CONSEIL DE GUERRE DU MAGENTA. — Le rapport fait à la suite de l'enquête sur l'incendie du Magenta est terminé. L'amiral Boutgeois, président du conseil de guerre qui doit juger le capitaine de vaisseau Galiber, est déjà à Toulon.

C'est aujourd'hui que le commandant du Magenta aura à répondre de sa conduite devant ses juges.

Ces juges, nous croyons devoir le rappeler, sont :

MM. le vice-amiral Bourgeois, président; MM. le contre-amiral du Rousseaude Fayolles; le contre-amiral Thomasset; le contre-amiral Amet; le capitaine de vaisseau Vicary; le capitaine de vaisseau Delacour-Marivaux.

Commissaire du gouvernement : M. le capitaine de vaisseau Le Blanc.

Le président du conseil de guerre posera, nous affirme-t-on, six questions au conseil :

1° Le capitaine de vaisseau Galiber est-il coupable d'avoir perdu son navire volontairement ?

2° Est-il coupable de l'avoir perdu par imprudence ?

3° Est-il coupable de l'avoir perdu par négligence ?

4° Est-il coupable d'avoir abandonné son navire le dernier, sciemment et volontairement ?

5° Est-ce à lui qu'il faut imputer les causes de l'incendie ?

6° Est-il coupable de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour en combattre les progrès ?</